



642020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIEUX-MOULIN (Oise)

Nombre de Membres

- Afférents au Conseil Municipal	15
- En exercice	15
- Qui ont pris part aux délibérations	12
- Nombre de voix exprimées	15

Date de la convocation : jeudi 26 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le trois décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi.

Madame MARTIN, ouvre la séance.

Présents : Mesdames Béatrice Martin, Anne-Marie Zambetti, Florence Hautin, Laurette Guillerm; Messieurs Fabrice Chassaing, Christian Marsigny, Mathieu Vaillant, Christophe Bellanger, Stéphane Moniot, Pierre Dodeman, Grégory Lacombe, Adrien Bouvel-Balissat.

Absents : Jean-Claude Toudy, Cécile Gassan. Sophie Vaillant. Pouvoir de Jean-Claude TOUDY en faveur de Fabrice CHASSAING. Pouvoir de Cécile GASSAN en faveur d'Anne-Marie ZAMBETTI. Pouvoir de Sophie VAILLANT en faveur de Mathieu VAILLANT.

M Christophe BELLANGER est secrétaire de séance.

Demande d'adhésion au Groupement de Commande – Contrat groupe Assurance Statutaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 alinéa 2,

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'article R 2124-3 du Code de la commande publique, l'utilisation de la procédure avec négociation est notamment justifiée par le fait que le marché ne peut être attribué sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à sa complexité ainsi qu'au montage juridique et financier,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 60 en date du 03/12/2020 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure avec négociation,

Vu l'exposé de madame le Maire,



Considérant qu'au regard des missions attribuées par la loi aux Centres de Gestion, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise se doit de mettre en place un contrat groupe à adhésion facultative pour assurer les risques statutaires ;

Considérant que le contrat groupe en place s'achève au 30 juin 2021.

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise va lancer une procédure formalisée pour la passation d'un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics de l'Oise ;

Considérant que ce futur contrat intègre tant les agents affiliés à la CNRACL que les agents affiliés à l'IRCANTEC et est géré en capitalisation ;

DECIDE de se joindre à la procédure de négociation du contrat groupe d'assurance que le CDG 60 va engager début 2021 conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Pour chaque catégorie d'agents (IRCANTEC, CNRACL) les assureurs consultés devront pouvoir proposer à La commune de Vieux-Moulin une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans et 6 mois à effet au 1^{er} juillet 2021 à 0h00 ;
- Régime du contrat : capitalisation.

Les frais exposés au titre du présent contrat groupe représentent 0.26% de la masse salariale de la commune de Vieux-Moulin à régler au CDG 60 pendant toute la durée du contrat.

Prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG 60 à compter du 01/07/2021.

Le Maire
Béatrice MARTIN





632020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIEUX-MOULIN (Oise)

Nombre de Membres

- Afférents au Conseil Municipal	15
- En exercice	15
- Qui ont pris part aux délibérations	12
- Nombre de voix exprimées	15

Date de la convocation : jeudi 26 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le trois décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi.

Madame MARTIN, ouvre la séance.

Présents : Mesdames Béatrice Martin, Anne-Marie Zambetti, Florence Hautin, Laurette Guillerm; Messieurs Fabrice Chassaing, Christian Marsigny, Mathieu Vaillant, Christophe Bellanger, Stéphane Moniot, Pierre Dodeman, Grégory Lacombe, Adrien Bouvel-Balissat.

Absents : Jean-Claude Toudy, Cécile Gassan. Sophie Vaillant. Pouvoir de Jean-Claude TOUDY en faveur de Fabrice CHASSAING. Pouvoir de Cécile GASSAN en faveur d'Anne-Marie ZAMBETTI. Pouvoir de Sophie VAILLANT en faveur de Mathieu VAILLANT.

M Christophe BELLANGER est secrétaire de séance.

Majoration heures complémentaires.

L'organe délibérant, décide à l'unanimité d'une majoration de l'indemnisation des heures complémentaires. Le taux de majoration des heures complémentaires est de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet et de 25 % pour les heures suivantes. (Heures accomplies par les agents à temps non complet au-delà de la durée hebdomadaire de service afférente à leur emploi et inférieures à la durée légale de travail.)

Le paiement des heures complémentaires fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2021.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Le Maire
Béatrice MARTIN





622020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIEUX-MOULIN (Oise)

Nombre de Membres

- Afférents au Conseil Municipal	15
- En exercice	15
- Qui ont pris part aux délibérations	12
- Nombre de voix exprimées	15

Date de la convocation : jeudi 26 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le trois décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi.

Madame MARTIN, ouvre la séance.

Présents : Mesdames Béatrice Martin, Anne-Marie Zambetti, Florence Hautin, Laurette Guillerm; Messieurs Fabrice Chassaing, Christian Marsigny, Mathieu Vaillant, Christophe Bellanger, Stéphane Moniot, Pierre Dodeman, Grégory Lacombe, Adrien Bouvel-Balissat.

Absents : Jean-Claude Toudy, Cécile Gassan. Sophie Vaillant. Pouvoir de Jean-Claude TOUDY en faveur de Fabrice CHASSAING. Pouvoir de Cécile GASSAN en faveur d'Anne-Marie ZAMBETTI. Pouvoir de Sophie VAILLANT en faveur de Mathieu VAILLANT.

M Christophe BELLANGER est secrétaire de séance.

Prime COVID.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (modifiée),

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle dont le montant plafond est fixé à 1 000 euros à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant que le décret susvisé permet aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond. La prime



exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu,

Considérant que les services de notre collectivité ont connu un surcroît de travail significatif durant cette période, que ce soit en présentiel ou en télétravail ou assimilé, Considérant qu'il paraît opportun de mettre en place cette prime exceptionnelle et d'en définir les modalités d'application,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime dont le montant plafond est de 1 000 euros sera attribuée aux agents ayant été sujets à un surcroît d'activité, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

- Pour les agents des services techniques amenés à procéder régulièrement à d'importants travaux de nettoyage et de désinfection de locaux.
- Pour les agents services administratifs amenés à assurer la continuité et l'adaptation du service public local souvent en télétravail.
- Pour les agents services de l'enfance et de la petite enfance chargés d'assurer la continuité de l'accueil des enfants des personnes prioritaires et parfois en-dehors de leurs horaires habituels.

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1000 euros. Elle sera versée en une fois, le mois de décembre 2020. Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Article 2 : Madame le Maire est autorisée à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3 : Des crédits suffisants sont prévus au budget à cet effet.

Le Maire
Béatrice MARTIN





612020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIEUX-MOULIN (Oise)

Nombre de Membres

- Afférents au Conseil Municipal	15
- En exercice	15
- Qui ont pris part aux délibérations	12
- Nombre de voix exprimées	15

Date de la convocation : jeudi 26 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le trois décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi.

Madame MARTIN, ouvre la séance.

Présents : Mesdames Béatrice Martin, Anne-Marie Zambetti, Florence Hautin, Laurette Guillerm; Messieurs Fabrice Chassaing, Christian Marsigny, Mathieu Vaillant, Christophe Bellanger, Stéphane Moniot, Pierre Dodeman, Grégory Lacombe, Adrien Bouvel-Balissat.

Absents : Jean-Claude Toudy, Cécile Gassan. Sophie Vaillant. Pouvoir de Jean-Claude TOUDY en faveur de Fabrice CHASSAING. Pouvoir de Cécile GASSAN en faveur d'Anne-Marie ZAMBETTI. Pouvoir de Sophie VAILLANT en faveur de Mathieu VAILLANT.

M Christophe BELLANGER est secrétaire de séance.

Tableau des effectifs.

L'organe délibérant, décide à l'unanimité :

Tableau des effectifs :

Création d'un poste en catégorie C adjoint technique seconde classe à temps non complet. Création pour une stagiérisation d'un cdd existant en entretien des écoles. Le tableau des effectifs proposé au 1er janvier 2021 :

Catégorie C : Adjoints techniques seconde classe : 6 postes, un poste à temps complet, quatre postes à temps non complets.

Catégorie B : Rédacteur : 1 poste à temps complet.

Envoi à la commission paritaire pour accord.



Le Maire
Béatrice MARTIN



602020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIEUX-MOULIN (Oise)

Nombre de Membres

- Afférents au Conseil Municipal	15
- En exercice	15
- Qui ont pris part aux délibérations	12
- Nombre de voix exprimées	15

Date de la convocation : jeudi 26 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le trois décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi.

Madame MARTIN, ouvre la séance.

Présents : Mesdames Béatrice Martin, Anne-Marie Zambetti, Florence Hautin, Laurette Guillerm; Messieurs Fabrice Chassaing, Christian Marsigny, Mathieu Vaillant, Christophe Bellanger, Stéphane Moniot, Pierre Dodeman, Grégory Lacombe, Adrien Bouvel-Balissat.

Absents : Jean-Claude Toudy, Cécile Gassan. Sophie Vaillant. Pouvoir de Jean-Claude TOUDY en faveur de Fabrice CHASSAING. Pouvoir de Cécile GASSAN en faveur d'Anne-Marie ZAMBETTI. Pouvoir de Sophie VAILLANT en faveur de Mathieu VAILLANT.

M Christophe BELLANGER est secrétaire de séance.

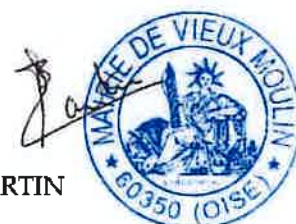
Autorisation donnée au maire pour engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du budget 2021 dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2020.

La commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en 2021 avant le vote du budget et dans la limite de 25% des crédits ouverts (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) en 2020. Les crédits ouverts en 2020 sont de 114 200 €, le ¼ des crédits correspond à 28 550 €.

Ces dépenses d'investissement seront affectées au chapitre 20.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise, à l'unanimité, madame le Maire, de pouvoir engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement, avant le vote du budget 2021 dans la limite de 28 550 (vingt-huit mille cinq-cent cinquante euros).

Le Maire
Béatrice MARTIN





592020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIEUX-MOULIN (Oise)

Nombre de Membres

- Afférents au Conseil Municipal	15
- En exercice	15
- Qui ont pris part aux délibérations	12
- Nombre de voix exprimées	15

Date de la convocation : jeudi 26 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le trois décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi.

Madame MARTIN, ouvre la séance.

Présents : Mesdames Béatrice Martin, Anne-Marie Zambetti, Florence Hautin, Laurette Guillerm; Messieurs Fabrice Chassaing, Christian Marsigny, Mathieu Vaillant, Christophe Bellanger, Stéphane Moniot, Pierre Dodeman, Grégory Lacombe, Adrien Bouvel-Balissat.

Absents : Jean-Claude Toudy, Cécile Gassan. Sophie Vaillant. Pouvoir de Jean-Claude TOUDY en faveur de Fabrice CHASSAING. Pouvoir de Cécile GASSAN en faveur d'Anne-Marie ZAMBETTI. Pouvoir de Sophie VAILLANT en faveur de Mathieu VAILLANT.

M Christophe BELLANGER est secrétaire de séance.

Subvention ONACVG.

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre sollicite les communes afin de communiquer sur leurs difficultés de trésorerie et d'obtenir des dons en faveur du Bleuet de France. Traditionnellement, l'œuvre national du Bleuet de France récolte les dons les jours des cérémonies commémoratives; cette année particulièrement impactée par la crise sanitaire, le public n'a pu être au rendez-vous.

L'organe délibérant, à l'unanimité, décide de verser une subvention de cinquante euros à l'ONACVG.



Le Maire
Béatrice MARTIN



582020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIEUX-MOULIN (Oise)

Nombre de Membres

- Afférents au Conseil Municipal	15
- En exercice	15
- Qui ont pris part aux délibérations	12
- Nombre de voix exprimées	15

Date de la convocation : jeudi 26 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le trois décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi.

Madame MARTIN, ouvre la séance.

Présents : Mesdames Béatrice Martin, Anne-Marie Zambetti, Florence Hautin, Laurette Guillerm; Messieurs Fabrice Chassaing, Christian Marsigny, Mathieu Vaillant, Christophe Bellanger, Stéphane Moniot, Pierre Dodeman, Grégory Lacombe, Adrien Bouvel-Balissat.

Absents : Jean-Claude Toudy, Cécile Gassan. Sophie Vaillant. Pouvoir de Jean-Claude TOUDY en faveur de Fabrice CHASSAING. Pouvoir de Cécile GASSAN en faveur d'Anne-Marie ZAMBETTI. Pouvoir de Sophie VAILLANT en faveur de Mathieu VAILLANT.

M Christophe BELLANGER est secrétaire de séance.

Option attelage véhicule communal.

Le véhicule communal commandé auprès de Peugeot ne possède pas ni attelage ni galerie.

Il s'agit de délibérer sur la pose d'accessoires :

Galerie aluminium : 970 € ttc

Attelage fixe avec faisceau 7/13 voies : 628 € ttc

A l'unanimité l'organe délibérant opte pour l'option de l'attelage à installer sur le véhicule commandé pour un montant de 628 euros TTC.



Le Maire
Béatrice MARTIN



572020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIEUX-MOULIN (Oise)

Nombre de Membres

- Afférents au Conseil Municipal	15
- En exercice	15
- Qui ont pris part aux délibérations	12
- Nombre de voix exprimées	15

Date de la convocation : jeudi 26 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le trois décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi.

Madame MARTIN, ouvre la séance.

Présents : Mesdames Béatrice Martin, Anne-Marie Zambetti, Florence Hautin, Laurette Guillerm; Messieurs Fabrice Chassaing, Christian Marsigny, Mathieu Vaillant, Christophe Bellanger, Stéphane Moniot, Pierre Dodeman, Grégory Lacombe, Adrien Bouvel-Balissat.

Absents : Jean-Claude Toudy, Cécile Gassan. Sophie Vaillant. Pouvoir de Jean-Claude TOUDY en faveur de Fabrice CHASSAING. Pouvoir de Cécile GASSAN en faveur d'Anne-Marie ZAMBETTI. Pouvoir de Sophie VAILLANT en faveur de Mathieu VAILLANT.

M Christophe BELLANGER est secrétaire de séance.

Ecran ordinateur mairie.

Le secrétariat a besoin de se doter d'un nouvel écran d'ordinateur,

La société GOUJON bureau propose un écran 24 pouces pour 181,80 euros ttc, devis 125388.

Il sera financé à hauteur de 49% ht par le fonds de concours, il restera à charge pour la commune le montant de 108,73 euros.

A l'unanimité, l'organe délibérant accepte la commande d'un écran 24 pouces auprès de Goujon Bureaux et le devis 125388 pour un montant de 181,80 euros ttc.

Le Maire
Béatrice MARTIN





562020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIEUX-MOULIN (Oise)

Nombre de Membres

- Afférents au Conseil Municipal	15
- En exercice	15
- Qui ont pris part aux délibérations	12
- Nombre de voix exprimées	15

Date de la convocation : jeudi 26 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le trois décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi.

Madame MARTIN, ouvre la séance.

Présents : Mesdames Béatrice Martin, Anne-Marie Zambetti, Florence Hautin, Laurette Guillerm; Messieurs Fabrice Chassaing, Christian Marsigny, Mathieu Vaillant, Christophe Bellanger, Stéphane Moniot, Pierre Dodeman, Grégory Lacombe, Adrien Bouvel-Balissat.

Absents : Jean-Claude Toudy, Cécile Gassan. Sophie Vaillant. Pouvoir de Jean-Claude TOUDY en faveur de Fabrice CHASSAING. Pouvoir de Cécile GASSAN en faveur d'Anne-Marie ZAMBETTI. Pouvoir de Sophie VAILLANT en faveur de Mathieu VAILLANT.

M Christophe BELLANGER est secrétaire de séance.

Diagnostic Solidité Bâtiment du presbytère.

La société APAVE peut émettre un diagnostic solidité pour le bâtiment du presbytère, le devis n° 20478958 est établi pour un montant de 900 euros. (Plancher des deux niveaux). Il s'agit de décider si on les fait intervenir et d'imputer cette démarche budgétairement dans les frais d'étude en investissement.

A l'unanimité, l'organe délibérant approuve le devis n°20478958 pour 900 euros à imputer en frais d'étude en investissement. (Article 2031).

Le Maire
Béatrice MARTIN





552020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIEUX-MOULIN (Oise)

Nombre de Membres

- Afférents au Conseil Municipal	15
- En exercice	15
- Qui ont pris part aux délibérations	12
- Nombre de voix exprimées	15

Date de la convocation : jeudi 26 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le trois décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi.

Madame MARTIN, ouvre la séance.

Présents : Mesdames Béatrice Martin, Anne-Marie Zambetti, Florence Hautin, Laurette Guillerm; Messieurs Fabrice Chassaing, Christian Marsigny, Mathieu Vaillant, Christophe Bellanger, Stéphane Moniot, Pierre Dodeman, Grégory Lacombe, Adrien Bouvel-Balissat.

Absents : Jean-Claude Toudy, Cécile Gassan. Sophie Vaillant. Pouvoir de Jean-Claude TOUDY en faveur de Fabrice CHASSAING. Pouvoir de Cécile GASSAN en faveur d'Anne-Marie ZAMBETTI. Pouvoir de Sophie VAILLANT en faveur de Mathieu VAILLANT.

M Christophe BELLANGER est secrétaire de séance.

Avenant à la convention pour la préservation des roselières et des zones humides : extension sur les parcelles de la commune.

Le présent avenant (avenant n°1) a pour objet d'étendre la convention citée en référence (approuvée par la délibération n°232019 du 10 octobre 2019) à d'autres parcelles appartenant à la commune de Vieux-Moulin.

Les parcelles concernées par le présent avenant appartenant à la commune de Vieux-Moulin (60) sont cadastrées comme suit : AB22, AB29, AB33, AB 35, AB37, AB40, AB42, AB50, AB52, AB55, AB58, AB65, AB74, AB278 (situées aux bas prés) ; AD49 (située route Chedaille) pour une surface totale de 5ha72a63ca.

L'organe délibérant, à l'unanimité donne tous pouvoirs à madame le Maire afin de signer l'avenant n°1.

Le Maire
Béatrice MARTIN





542020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIEUX-MOULIN (Oise)

Nombre de Membres

- Afférents au Conseil Municipal	15
- En exercice	15
- Qui ont pris part aux délibérations	12
- Nombre de voix exprimées	15

Date de la convocation : jeudi 26 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le trois décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi.

Madame MARTIN, ouvre la séance.

Présents : Mesdames Béatrice Martin, Anne-Marie Zambetti, Florence Hautin, Laurette Guillerm; Messieurs Fabrice Chassaing, Christian Marsigny, Mathieu Vaillant, Christophe Bellanger, Stéphane Moniot, Pierre Dodeman, Grégory Lacombe, Adrien Bouvel-Balissat. Absents : Jean-Claude Toudy, Cécile Gassan. Sophie Vaillant. Pouvoir de Jean-Claude TOUDY en faveur de Fabrice CHASSAING. Pouvoir de Cécile GASSAN en faveur d'Anne-Marie ZAMBETTI. Pouvoir de Sophie VAILLANT en faveur de Mathieu VAILLANT.

M Christophe BELLANGER est secrétaire de séance.

Abrogation de la délibération 142020.

La délibération 142020 concernant les délégations consenties aux adjoints. La Préfecture, lors de son contrôle de légalité, nous rappelle que les délégations consenties aux adjoints sont du seul ressort du Maire et non pas du Conseil Municipal. Aussi, il s'agit d'abroger cette délibération 142020, illégale de par son fond.

Abrogée à l'unanimité.

Le Maire
Béatrice MARTIN





532020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIEUX-MOULIN (Oise)

Nombre de Membres

- Afférents au Conseil Municipal	15
- En exercice	15
- Qui ont pris part aux délibérations	12
- Nombre de voix exprimées	15

Date de la convocation : jeudi 26 novembre 2020.

L'an deux mil vingt, le trois décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi.

Madame MARTIN, ouvre la séance.

Présents : Mesdames Béatrice Martin, Anne-Marie Zambetti, Florence Hautin, Laurette Guillerm; Messieurs Fabrice Chassaing, Christian Marsigny, Mathieu Vaillant, Christophe Bellanger, Stéphane Moniot, Pierre Dodeman, Grégory Lacombe, Adrien Bouvel-Balissat. Absents : Jean-Claude Toudy, Cécile Gassan. Sophie Vaillant. Pouvoir de Jean-Claude TOUDY en faveur de Fabrice CHASSAING. Pouvoir de Cécile GASSAN en faveur d'Anne-Marie ZAMBETTI. Pouvoir de Sophie VAILLANT en faveur de Mathieu VAILLANT.

M Christophe BELLANGER est secrétaire de séance.

Nomination du Correspondant Défense.

L'organe délibérant approuve à l'unanimité la nomination de monsieur Grégory Lacombe D'Aroz en tant que Correspondant Défense de la commune.

Le Maire
Béatrice MARTIN



